



Décision n° 2023-octobre-03
IUT de RODEZ
Portant adhésion à une association

LE PRESIDENT,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment les articles 7 et 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du conseil d'administration du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Vu l'avis du Conseil de l'IUT en date du 6 septembre 2023

DECIDE :

Article 1^{er}

L'IUT de Rodez, composante de l'Université Toulouse Capitole adhère pour l'année civile 2023 à l'association suivante : MIDISUP, sise Maison de la Recherche et de la Valorisation 118 route de Narbonne BP 14209 31432 TOULOUSE.

Article 2

La cotisation annuelle 2023, d'un montant de 200€, sera imputée sur le service opérationnel 916101, Formation IUT.

Fait à Toulouse, le 20 octobre 2023



Hugues KENFACK,
président